

DECOMPTE MENSUEL D'HEURES

du 16..... au 15..... 20.....

(merci d'utiliser un formulaire par enfant)

Mois / année

Accueillante en milieu familial	Nom			Parents placeurs	Nom							
	Prénom				Prénom							
	Localité				Localité							
	Téléphone				<input type="checkbox"/> Dépannage enfant non inscrit dans le réseau. (Tarif cf. règlement AFJ Yverdon-les-Bains et région).							
Enfant	Nom			Prénom			Age					
	Jours	Nbre d'heures effectuées	Nbre d'heures d'absence de l'enfant	Nbre d'heures majorées	Déjeuner	Dîner	Gôter	Souper	Forfait nuit 19h à 7h	Kms et frais divers (justificatifs)	Horaires irréguliers	
16											Total des heures convenues par mois dans la convention	
17												
18												
19												
20												
21												
22												
23												
24												
25												
26												
27												
28												
29												
30												
31												
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												
13												
14												
15												
Total												

Selon notre règlement AFJ, **toutes les heures inscrites dans le décompte ci-dessus seront facturées.**
Tout 1/4 d'heure entamé est dû. Décompte à faire en heures et à arrondir au 1/4 d'heure.

Date / Signature de l'AMF

Date / Signature du parent

Remarque :

Les décomptes doivent parvenir au bureau de coordination entre le 15 et le 20 du mois, faute de quoi le salaire et la facturation seront effectués le mois suivant.